Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1555-17

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1555-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 3 octobre 2017, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté **le projet de règlement numéro 1555-17 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'ajouter l'usage «Vente de véhicules neufs» comme usage spécifiquement permis dans la zone CGS-101, de retirer les usages spécifiquement permis «Vente de véhicules neufs» et «Vente de véhicules usagés et Service de location d'automobiles et de camions» dans la zone C-204, de retirer les usages spécifiquement permis «Vente de véhicules neufs», «Vente de véhicules usagés» et «Atelier de réparations de véhicules automobiles en usage complémentaire à l'usage vente de véhicules neufs et usagés» dans la zone MS-251 et d'ajouter l'usage spécifiquement permis «Vente de véhicules usagés» dans la zone I-706.**

Ce projet de règlement a notamment pour objet :

- De modifier la grille des spécifications en annexe B du règlement de zonage numéro 1528-17 applicable à la zone commerciale de grande surface CGS-101, par l'ajout de l'usage spécifiquement permis «Vente de véhicules neufs» et ses dispositions applicables;

- De modifier la grille des spécifications en annexe B du règlement de zonage numéro 1528-17 applicable à la zone commerciale C-204, par le retrait des usages spécifiquement permis «Vente de véhicules usagés et Service de location d'automobiles et de camion» et «Vente de véhicules neufs»;

- De modifier la grille des spécifications en annexe B du règlement de zonage numéro 1528-17 applicable à la zone mixte structurante MS-251, par le retrait des usages spécifiquement permis «Vente de véhicules neufs», «Vente de véhicules usagés» et «Atelier de réparations de véhicules automobiles en usage complémentaire à l'usage vente de véhicules neufs et usagés»;

- De modifier la grille des spécifications en annexe B du règlement de zonage numéro 1528-17 applicable à la zone industrielle I-706, par l'ajout de l'usage spécifiquement permis «Vente de véhicules usagés» et ses dispositions applicables et par l'ajout (correction) à la ligne «Usages spécifiquement permis», à la cinquième colonne, des chiffres «1» et «2» se rapportant aux dispositions particulières existantes à la grille soit : «1) Restaurant, location d'automobiles et de camions neufs ou usagés et vente de bois de chauffage» et «2) Le stationnement de véhicules lourds (camions, remorques et machinerie lourde) est autorisé dans cette zone».

Le présent projet de règlement concerne les zones CGS-101, C-204, MS-251 et I-706, lesquelles sont montrées aux croquis suivants :

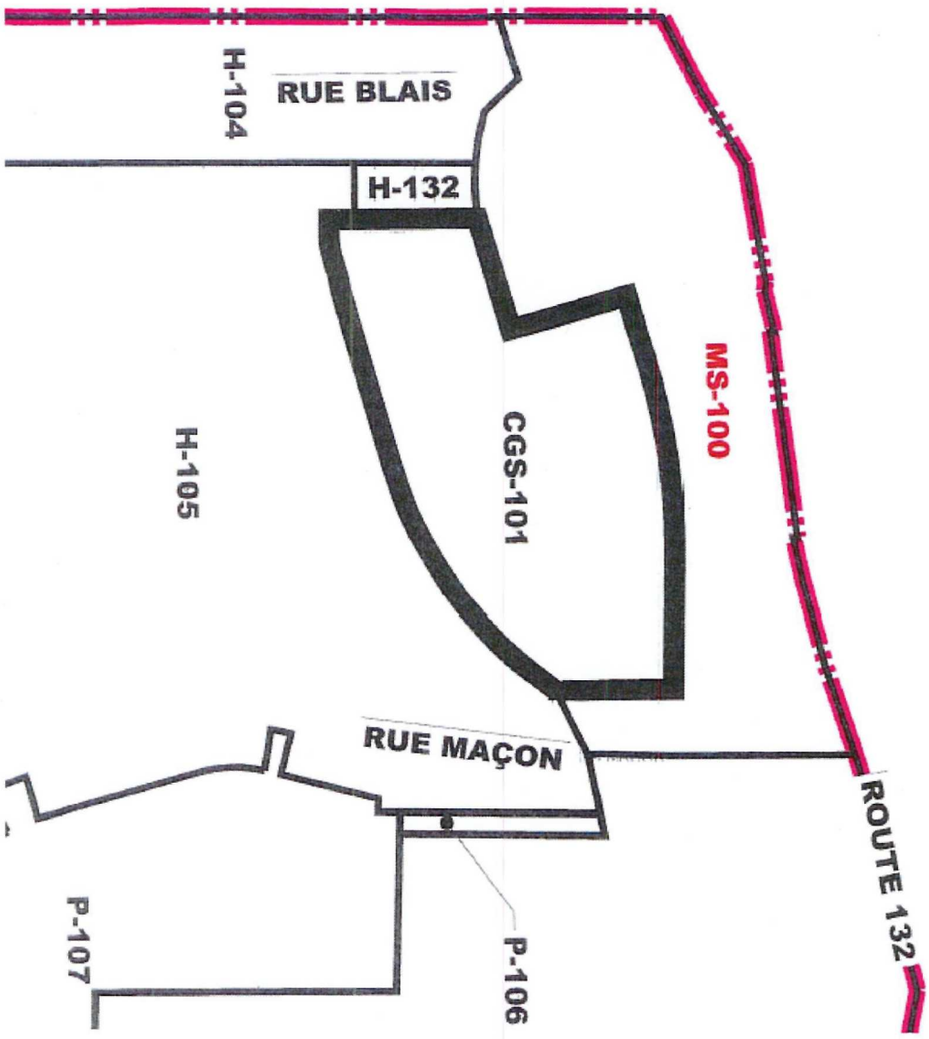

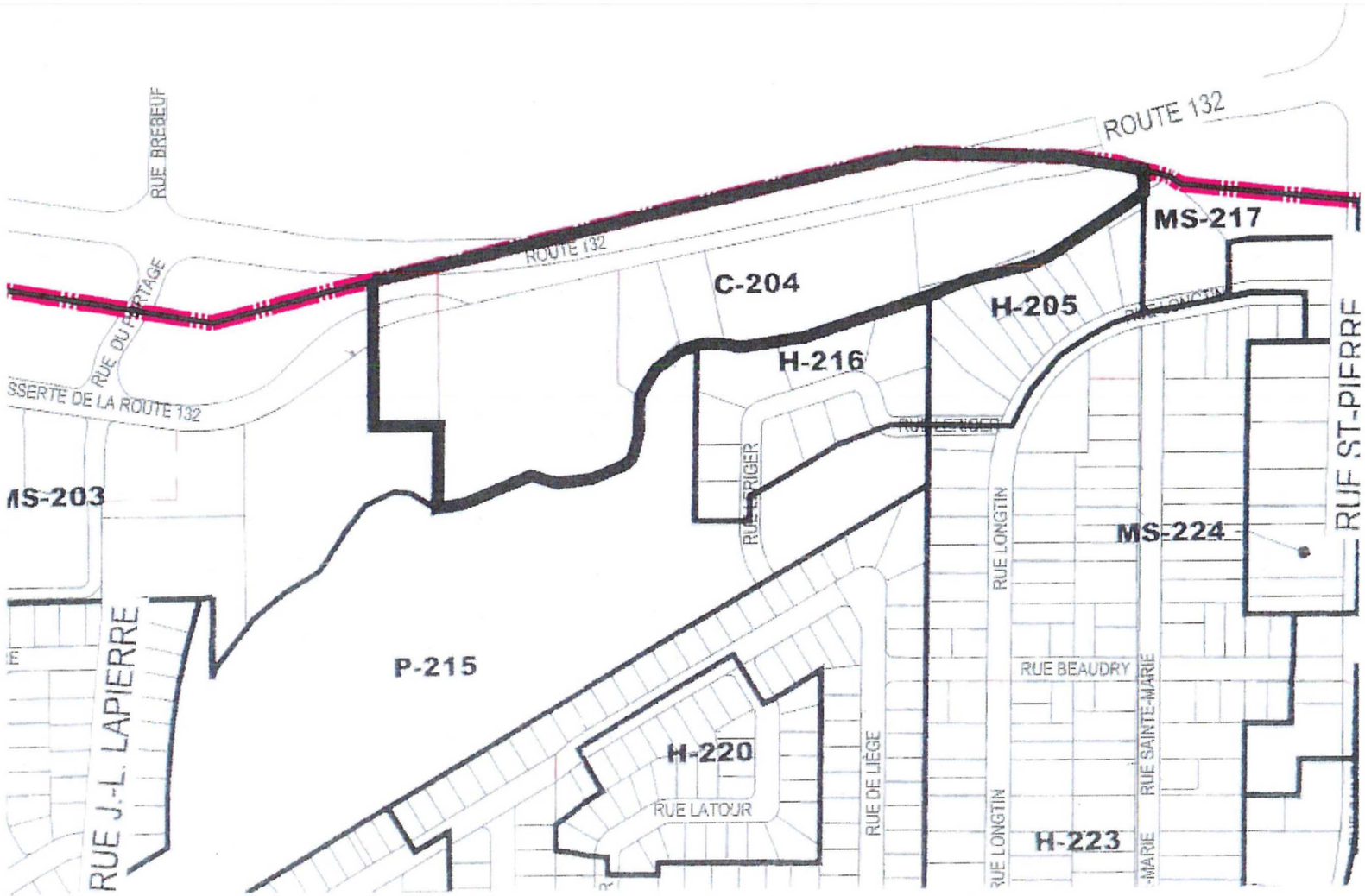
ROUTE 132
RUE BREBEUF
ROUTE 132
RUE DU PORTAGE
SSERTE DE LA ROUTE 132
C-204
H-205
H-216
MS-217
MS-203
RUE TRIGER
RUE LONGTIN
MS-224
RUE ST-PIERRE
RUE J.-L. LAPIERRE
P-215
RUE BEAUDRY
H-220
RUE LATOUR
RUE DE LIÈGE
RUE SAINTE-MARIE
H-223

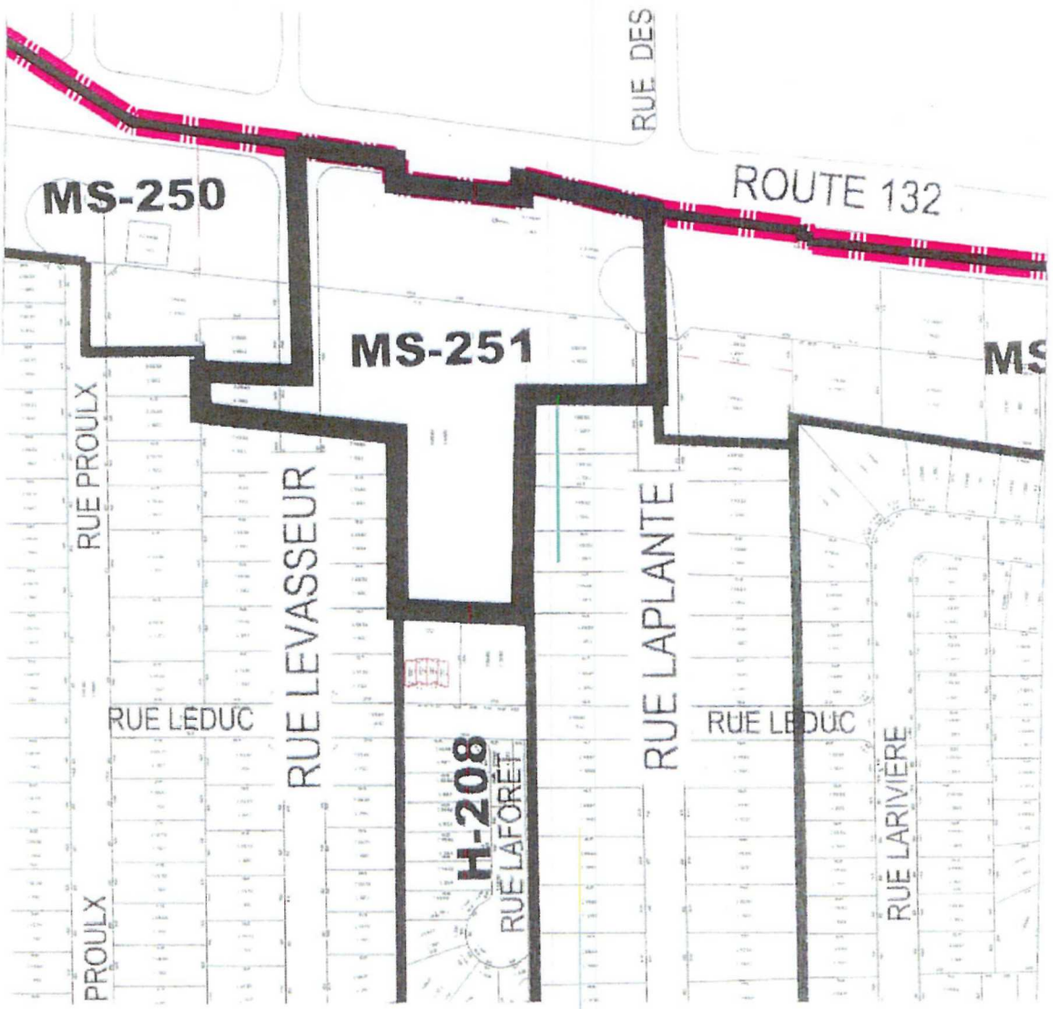

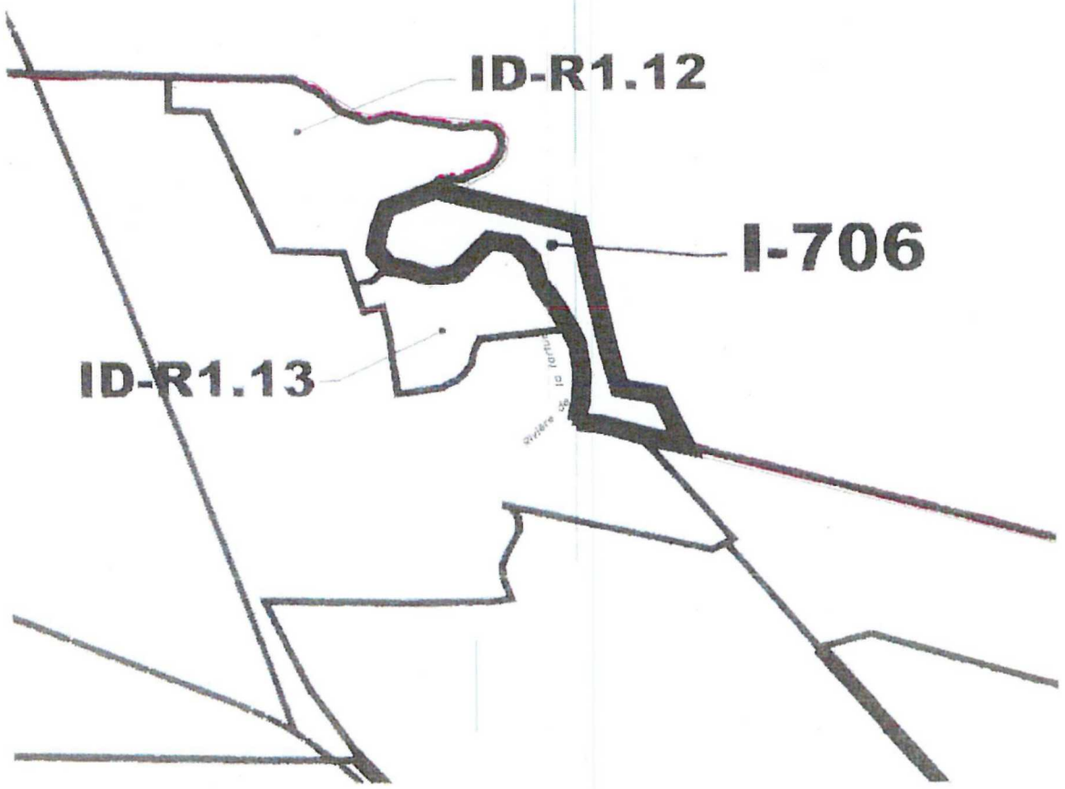

Les limites de la zone industrielle I-706 sont les suivantes :

Au nord : Par la limite de la ville de Saint-Constant et de Delson
À l'est : Par la limite de la ville de Saint-Constant et de Delson
Au sud : Par la limite sud des lots 2 426 930 et 2 426 940 du cadastre du Québec
À l'ouest : Par la rivière la Tortue

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le Conseil municipal le mardi, 21 novembre 2017 à 19h30, dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Saint-Constant, 147, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : saint-constant.ca . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 6 novembre 2017.

Me Sophie Laflamme, greffière, OMA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe